



Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Vous êtes Agent de la Ville de Marseille et titulaire d'un contrat de Prévoyance, maintien de salaire, souscrit auprès de Mutame Marseille Métropole.

Le décret n° 2022-581 « relatif aux garanties de protection sociale complémentaire », entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025, ne permet plus aux contrats de Prévoyance actuellement proposés par MMM d'être éligibles à la participation de l'employeur.

Votre employeur nous informe ne plus être en mesure de prélever sur votre salaire la part Prévoyance de votre cotisation.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous retourner, dès maintenant, le formulaire joint à ce courrier, dûment complété, accompagné du RIB correspondant.

Par ailleurs, à partir du 01/04/2025, MMM vous proposera une nouvelle offre labellisée éligible à la participation de votre employeur pour la Prévoyance. Cette offre vous permettra de profiter d'une couverture en cas d'invalidité et, en option, des garanties rente éducation et/ou décès.

Vous avez, bien sûr, la possibilité de conserver votre contrat de Prévoyance maintien de salaire actuel sans participation de l'employeur. **Quel que soit votre choix, votre cotisation de Prévoyance sera, à l'avenir, prélevée sur votre compte bancaire.**

Pour vous aider à faire le choix de la garantie la mieux adaptée à votre situation personnelle et professionnelle, en fonction du montant de la cotisation et en fonction du niveau du maintien de salaire souhaité en cas de maladie, vous trouverez ci-joint un **tableau comparatif de notre offre de Prévoyance** actuelle et de l'offre de notre partenaire MG Prévoyance.

MUTAME MARSEILLE METROPOLE

Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité

SIREN 782 814 727 – SIRET 782 814 727 00015 - A.P.E. 6512 Z

ADRESSER TOUTE CORRESPONDANCE AU SIEGE SOCIAL : 4, RUE VENTURE - C.S. 41822 - 13221 MARSEILLE CEDEX 01

www.mutuelle-marseille.com

Une ligne dédiée est à votre disposition, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h : **04 84 90 26 38**.

Nos conseillers pourront également vous accompagner lors de nos portes ouvertes dédiées à la Prévoyance au Centre de Santé Marseille Métropole, situé au 51 Rue de Rome, 13001 Marseille, les samedis 22, 29 mars et 5 avril inclus de 9h à 16h.

Pour tout renseignement, il sera impératif de vous munir de votre **bulletin de salaire** du mois de **décembre 2024**.

Si vous décidiez de choisir la nouvelle offre, vous aurez **jusqu'au 30 Juin** pour adhérer auprès de MG Prévoyance afin de bénéficier d'une adhésion à effet immédiat (sans restriction).

Cependant, si vous êtes en cours d'indemnisation, vous ne pourrez pas modifier votre contrat sur la période.

Vous retrouverez toute l'information relative à nos offres de Prévoyance sur notre site internet mutamemarseille.fr/prevoyance .

Avec nos sentiments mutualistes,

Ysia FERRON, Directrice Adjointe